

*Denrées alimentaires—Comité*

La création d'un comité spécial mixte proposé dans la motion pourrait être valable sous l'angle d'une planification à long terme. Mais ce n'est pas la réponse à court terme. Les ménagères de Perth-Wilmot qui attendent avec appréhension en ce moment même dans les épicerie, ne peuvent former leur comité mixte. Ceux qui ont un revenu fixe, et particulièrement les personnes âgées, qui doivent se nourrir pendant encore au moins une semaine avec ce qui reste du chèque de décembre, ne sont pas en mesure de former un comité mixte. Les mères de familles nombreuses qui passent une grande partie de leur vie à essayer d'assurer un régime alimentaire adéquat à leurs enfants ne peuvent pas former de comité mixte.

Le ministre demande que la Chambre vienne le secourir de la situation indéfendable où se trouve son gouvernement, lequel n'a rien fait depuis quatre ans pour résoudre cette situation de crise. S'il existe une lueur d'espoir qu'on puisse aider à court terme les ménagères, les retraités et les mères de famille, alors je crois que le ministre trouvera l'appui qu'il recherche. Cependant, je lui demande respectueusement de chercher une solution d'espoir et de ne pas se réfugier derrière cette motion dans l'attente irréaliste qu'elle va aider le gouvernement à sortir de l'ornière dans laquelle il s'est lui-même enfoncé.

**LA MOTION D'AJOURNEMENT****QUESTIONS À DÉBATTRE**

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il est maintenant 5 heures, je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La main-d'œuvre—Le programme d'initiatives locales—L'approbation des projets; le député de Scarborough-Ouest (M. Harney)—Le Canadien National—Le prêt consenti à la Fidinam (Ontario) Limited—Le bail relatif à Upper Canada Place; le député de Vegreville (M. Mazankowski)—Les transports aériens—Le Grand Nord—L'amélioration des installations d'aides à la navigation.

Comme il est maintenant 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motions, les bills privés et les bills d'intérêt public. Comme il n'y a ni avis de motions (dépôt de documents), ni bills privés, la Chambre passe directement à l'étude des bills d'intérêt public.

Les députés se souviendront que 120 projets de loi d'initiative parlementaire furent déposés lundi dernier conformément à l'ancienne tradition et, puisqu'il n'était pas possible à la présidence d'examiner les dispositions de chacun pour déterminer s'ils étaient admissibles du point de vue de la procédure, il fut décidé qu'ils seraient tous considérés comme déposés et lus pour la 1<sup>re</sup> fois et que l'impression en serait ordonnée sous réserve de leur étude ultérieure.

[M. Jarvis.]

J'ai maintenant eu la possibilité d'examiner la plupart de ces projets de loi et j'aimerais en énumérer un certain nombre qui ont, du moins à mon sens, des implications d'ordre financier. Tout d'abord, le deuxième projet de loi sur la liste des bills d'initiative parlementaire, le bill C-6, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, inscrit au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et le bill C-24, inscrit au nom du député de Kingston et Les îles (Mlle MacDonald). Il y a le n° 26, le bill C-30, proposé par le député de Cochrane (M. Stewart); le n° 29, loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports; puis un bill figurant au nom du député d'Oxford (M. Nesbitt), loi concernant le taux des tarifs applicables aux invalides sur les moyens de transport fédéraux, qui porte le n° 41 sur la liste.

• (1700)

Je crains que nous ne parvenions à étudier qu'un petit nombre des bills figurant au bas de la liste mais il y a également le n° 88, loi créant l'Administration du passage de Terre-Neuve, qui figure au nom du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Bien sûr, ces bills resteront sur la liste. Je ne prends actuellement aucune décision à leur égard mais si les députés étudiaient soigneusement les bills que j'ai énumérés ils verraient dans bien des cas, sinon dans tous, qu'il s'agit de bills de finance ou qu'ils empiètent sur les prérogatives financières de la Couronne.

Je me propose de les laisser figurer pour le moment au *Feuilleton* et lorsque leur tour viendra, en commençant par le prochain bill privé dont nous serons saisis et qui figure au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), j'écouterai les arguments tendant à prouver qu'il s'agit ou non d'un bill de finance et déciderai si oui ou non la Chambre peut en débattre. Je ne prends aucune décision pour le moment mais je serais ravi d'entendre les arguments de députés susceptibles de convaincre la présidence de l'inexactitude de sa première décision. Nous passons maintenant au premier bill privé.

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'abuserai pas de votre temps mais je tiens à vous remercier de m'autoriser à exposer mes arguments sur le bill qui figure en mon nom. Afin de vous aider j'aimerais vous informer que j'adopterai pour principe qu'il ne s'agit pas d'un bill de finance mais que je demande l'indulgence de la Couronne. Cet argument devrait être intéressant.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS****LA LOI SUR LES NORMES DES PRESTATIONS DE PENSION****MODIFICATION RELATIVE AUX RENSEIGNEMENTS AUX EMPLOYÉS**

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest)** propose: Que le bill C-5, tendant à la loi sur les normes des prestations de pension (renseignements aux employés), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.